



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :	L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-huit heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Fontanes-du-Causse, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.
Convention de partenariat dans le cadre du Projet alimentaire territorial du Grand Figeac	ÉTAIENT PRÉSENTS Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune Crégols M. C. SAINT-MARTIN, maire de Frayssinet-le-Gourdonnais M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac M. E. DUBARRY, maire d'Issendolus Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne M. C. GARRIGUES, maire du Bastit M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy M. J. COLDEFY, maire de Livernon M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour M. O. JENRIES, représentant de la Commune de Miers M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac M. D. BOUYSSOU, représentant de la Commune de Reilhac M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
DATE DE LA CONVOCATION 26 septembre 2025 DATE D'AFFICHAGE 26 septembre 2025	
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS En exercice : 114 Présents : 42 Votants : 61 Voix : 143	

Mme M. GARDOU, représentante de la Commune de Sénaillac-Lauzès
M. R. PUIG, représentant de la Commune de Sonac
M. C. PONS, maire de Soulomès
M. D. TOURNEMINE, représentant de la Commune de Thégra
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. ORTALO-MAGNE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. F. DECREMPS
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. C. GARRIGUES
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. J. MAZIERO
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac, donne pouvoir à M. J. COLDEFY
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès, donne pouvoir à Mme D. POIRIER
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à M. P. DELAGOUTTE
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots, donne pouvoir à M. J.P. BERNARD
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. BIROU
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. D. BOUYSSOU
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme M. FERMY
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à M. M. ORTALO
M. G. RAYMOND, secrétaire général de la Préfecture
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
M. J.F. PONCELET, maire de Calès
Mme C. MEY-FAU, maire de Miers, représentée par M. O. JENRIES
M. J. VIELCAZAL, Chambre d'Agriculture du Lot

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
M. F. DAVAL, chargé de mission ressources, observation et évaluation

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que depuis 2021, la Communauté de Communes du Grand-Figeac porte le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand-Figeac, territoire comprenant 92 Communes.

L'intention est de faire du territoire du Grand-Figeac, un territoire d'avenir pour une agriculture résiliente et une alimentation locale, durable et accessible au plus grand nombre.

La convention de partenariat a pour objet de définir le rôle et les modalités d'engagements réciproques du Parc-Géoparc et du Grand Figeac dans la mise en place de la stratégie et du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire du Grand-Figeac et dans les domaines de compétences respectifs de chacun.

Dans le cadre de cette convention, le Syndicat mixte du Parc s'engage à :

- participer à l'animation du PAT ;
- participer à la mise en œuvre du plan d'actions ;
- participer au suivi/évaluation de ces actions ;
- informer les partenaires des initiatives en lien avec le PAT ;
- communiquer et valoriser les actions du PAT.

Le Grand Figeac s'engage à :

- mettre en relation les acteurs du territoire ;
- accompagner et impulser les projets et les initiatives locales en lien avec la stratégie du PAT ;
- coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme d'actions sur la durée de réalisation du PAT ;
- communiquer sur les actions du PAT et faciliter la diffusion des informations (AAP en cours, formations disponibles, projets portés par les partenaires, etc.) ;
- déployer le PAT de manière équitable sur l'ensemble du périmètre du Grand-Figeac ;
- mobiliser les ressources financières nécessaires à la réalisation des actions du PAT en sollicitant les différents financeurs ou en facilitant l'accès aux financements pour le partenaire. Il ne peut toutefois s'engager à se substituer à ces financements.

Cette convention de partenariat ne comprend aucune modalité financière spécifique liée aux engagements pris par chaque partie. Les propositions d'interactions et de liens avec les actions du Parc-Géoparc sont surlignées dans la convention en pièce jointe.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la convention de partenariat ci-jointe et autorise la Présidente à la signer.

**La Présidente
Catherine MARLAS**



CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU GRAND-FIGEAC

Entre :

« SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY », situé(e) Les Canavals, Labastide-Murat 46 240 Cœur de Causse

Représenté par Catherine MARLAS, présidente

ci-après dénommé(e) « le Parc »,

Et,

La communauté de communes du Grand-Figeac (Grand-Figeac), situé 2 rue Germain Petitjean, 46100 FIGEAC

Représenté par Vincent LABARTHE, Président du Grand-Figeac

CONTEXTE DU PAT DU GRAND-FIGEAC

Depuis 2021, la Communauté de Communes du Grand-Figeac porte le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand-Figeac, territoire comprenant 92 Communes.

De 2022 à 2024, la création d'un Comité technique et d'un Comité de pilotage dans la phase d'émergence du PAT a permis de mobiliser une diversité de structures et d'engager un dialogue sur l'alimentation. Grâce au soutien du Plan National pour l'Alimentation, le Grand-Figeac a pu réaliser le diagnostic agricole et alimentaire du territoire, et financer une large concertation nécessaire à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions. La stratégie et le programme d'actions du PAT se déploient autour de 5 axes stratégiques déclinés en 12 objectifs opérationnels avec la définition, à ce jour, de 23 actions.

L'intention est de faire du territoire du Grand-Figeac, un territoire d'avenir pour une agriculture résiliente et une alimentation locale, durable et accessible au plus grand nombre.

Elle se traduit par la volonté de favoriser une dynamique territoriale autour du système alimentaire local avec la structuration de nouvelles instances décisionnelles et consultatives. La mise en œuvre

opérationnelle du PAT s'accompagne de la constitution d'un Comité interne au Grand-Figeac, d'un Comité de Suivi et d'Orientation du PAT, d'un Réseau Local de l'alimentation et de groupes de travail

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir le rôle et les modalités d'engagements réciproques des parties prenantes dans la mise en place de la stratégie et du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire du Grand-Figeac et dans les domaines de compétences respectifs de chacun.

Ce partenariat a pour objet :

- D'officialiser et de garantir la durée du partenariat établi ;
- De renforcer les liens entre les acteurs du PAT ;
- De définir les principaux domaines de collaboration ;
- De poursuivre la dynamique créée afin de construire et mettre en œuvre le plan d'action défini selon les axes stratégiques

ARTICLE 2 : AMBITION COMMUNE

Le Parc se retrouve autour des axes stratégiques, des objectifs opérationnels et agit en faveur de leur développement sur le territoire. Le partenaire assure la maîtrise d'ouvrage d'actions et/ou apporte sa contribution à la réalisation d'actions inscrites au P.A.T. telles que listées ci-après :

	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
AXE 1 : Favoriser une agriculture résiliente et respectueuse de ses terroirs	1.1 Protéger les ressources naturelles et maintenir le potentiel agronomique grâce au développement de l'agroécologie	A1- Accompagner des plantations de haies à l'échelle communale
	1.2 Préserver le foncier agricole	A 2 – Constitution d'une Coopérative Foncière Territoriale
	1.3 Accompagner l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique	Projet d'un AMI au terme de la démarche TACCT et évaluation finale du PCAET – en l'absence de positionnement d'autres structures -
AXE 2 : Accompagner le devenir du métier d'agriculteur	2.1 Renforcer la formation et la montée en compétence des agriculteurs locaux	Sujet pouvant faire l'objet d'un AMI – outils corrélés et au service des autres actions :
	2.2 Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, la création d'activités agricoles et la transmission des exploitations	A.3 Visibiliser le parcours d'accompagnement de la transmission sur le territoire - animation d'une cellule locale de veille

		A.4 Informer sur les nouveaux modes d'installation agricoles (collectif) et d'organisation du travail
		A.5 Promouvoir et diffuser le dispositif « Accueil des nouveaux habitants – Oh My Lot » auprès des structures d'accompagnement et des porteurs de projet agricole
AXE 3 : Agir pour le développement du LOCAL	3.1 Enrichir et structurer l'offre de production locale pour répondre aux besoins du territoire	A.6 Etude de recensement des besoins en produits locaux auprès des distributeurs et de la restauration hors domicile -
		A.7 Etudier le potentiel de développement de la filière « Fruits & Légumes -RestoCo », et « volailles » sur le territoire (en adéquation avec les besoins)
		A.8 – L'EPLFA Animapôle, support d'expérimentation d'une chaîne agri-alimentaire locale de produits carnés – MOA Animapôle
	3.2 Favoriser l'accès aux produits locaux (<i>rapport qualité-prix gagnant-gagnant</i>)	A.9- Animation d'un groupe de travail sur l'appui à l'émergence de nouveaux circuits de distribution de produits locaux
		A10 – Accompagner les professionnels de la restauration collective [et les producteurs] dans l'approvisionnement de proximité (AGRILOCAL)
AXE 4 : Mettre en place une dynamique autour du système alimentaire local	4.1 Promouvoir le système alimentaire local et renforcer l'interconnaissance entre producteurs et consommateurs du territoire	A.11 – Développer des supports de communication de connaissance de l'écosystème alimentaire du Territoire
		A.12- Améliorer la visibilité à l'offre locale sur les marchés et lieux de distribution de proximité
		A.13- Accompagner le développement de l'opération du Terroir dans l'assiette auprès des restaurateurs du territoire – MOA Office du Tourisme
		A.14- L'Ecol'lieu, un lieu école pour avancer ensemble dans les transitions de société et l'agroécologie – MOA Animapôle La Vinadie

	4.2 Créer des outils collectifs et renforcer les synergies locales pour augmenter la valeur ajoutée et faciliter l'organisation du travail	A 15- Etude du potentiel de développement de l'activité de légumerie de l'ESAT de l'abeille (prestation de transfo & conserverie) – MOA APEAI
	4.3 Organiser des temps de discussion amont-aval	A 16 -Organisation d'un forum commercial agro-alimentaire (B to B)
AXE 5 : Restaurer la culture du manger bien, du manger sain	5.1 Promouvoir auprès des habitants la qualité des produits agricoles et alimentaires durables et répondants aux enjeux de nutrition santé	A,17 – Mettre en place un programme de communication et d'animation sur l'alimentation de qualité et décarbonée
	5.2 Accompagner les changements de pratiques pour proposer une alimentation saine, durable et locale en restauration collective et dans les foyers	A18- Animation et ateliers culinaires auprès des adolescents et des familles + Modernisation des espaces « cuisine pédagogique » et équipements dédiés à l'éducation à l'alimentation durable et nutrition-santé
		A19-Eveil au goût et sensibilisation à la nutrition auprès des enfants
		A20-Favoriser la formation des équipes de cuisine en restauration collective à une alimentation durable et saine (<i>base de 5 écoles élémentaires volontaires</i>)
	5.3 Prévenir et réduire le gaspillage alimentaire	A 21- Accompagner la restauration collective dans la réduction du gaspillage alimentaire
	5.4 Renforcer la solidarité alimentaire et permettre à tous l'accès à une alimentation de qualité	A 22- Réaliser un diagnostic local de la précarité alimentaire
		A23 -Accompagner/impulser les initiatives de solidarités alimentaires et cultures de liens sociaux : de dons agricoles, de glanage et cueillettes solidaires entre les associations d'aides alimentaires, et les agriculteurs ou propriétaires de fruitiers et jardins + réflexion sur développement des espaces comestibles dans les communes

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Dans le cadre du PAT du Grand-Figeac, le Parc s'engage à :

- **Participer à l'animation du PAT** : conseiller et accompagner le GRAND-FIGEAC dans ses réflexions et actions. Le cas échéant, intégrer le Comité de Suivi et d'Orientation ou les groupes de travail thématiques sur des problématiques ou des projets communs afin d'apporter son expertise sur les sujets précis et/ou participer à la réalisation et à la mise en place d'actions concrètes.
- **Participer à la mise en œuvre du plan d'actions** : accompagner et mettre en œuvre des actions opérationnelles selon la stratégie définie en tant que partenaire pilote, partenaire technique ou partenaire associé.
- **Participer au suivi/évaluation de ces actions** : le cas échéant, communiquer au Grand-Figeac les actions et bilans engagés pour permettre le suivi et l'évaluation du PAT.
- **Informier les partenaires des initiatives en lien avec le PAT** : s'informer des projets ou opportunités pouvant être en lien avec les actions du PAT (marché des producteurs, semaine DD, colloque, table ronde...) afin que les acteurs, qui le souhaitent, puissent contribuer ou communiquer autour de ces initiatives.
- **Communiquer et valoriser les actions du PAT** : Communiquer sur les actions du PAT aux partenaires et publics cibles et mettre en place des actions d'information et de sensibilisation.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU GRAND-FIGEAC

Par cet engagement, le Parc bénéficie des obligations du Grand-Figeac à savoir :

- **Mettre en relation les acteurs du territoire** via l'organisation et l'animation des instances de gouvernance, de journées de rencontre ou de visites de terrain.
- **Accompagner et impulser les projets et les initiatives locales** en lien avec la stratégie du PAT.
- **Coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation** du programme d'actions sur la durée de réalisation du PAT.
- **Communiquer sur les actions du PAT** et faciliter la diffusion des informations (AAP en cours, formations disponibles, projets portés par les partenaires, etc.).
- **Déployer le PAT** de manière équitable sur l'ensemble du périmètre du Grand-Figeac.
- **Mobiliser les ressources financières** nécessaires à la réalisation des actions du PAT en sollicitant les différents financeurs ou en facilitant l'accès aux financements pour le partenaire. Il ne peut toutefois s'engager à se substituer à ces financements.

ARTICLE 5 : UTILISATION DU LOGO DU PAT



La présente convention ouvre droit à l'utilisation du logo du Projet Alimentaire Territorial du Grand-Figeac pour communiquer sur les actions du Parc figurant dans le programme d'action du PAT. Pour

les actions nouvelles qui s'inscriraient en cohérence avec la stratégie du PAT, une information préalable pour avis du Grand-Figeac avant utilisation du logo du PAT sera obligatoire.

Le logo sera repris dans les supports de communication présentant le Projet Alimentaire Territorial du Grand-Figeac.

Le Grand-Figeac et le Parc s'accordent à ce que l'ensemble des logos des partenaires soient utilisables lorsque le PAT est présenté (diaporama, roll-up, flyer, vidéo...) afin de communiquer et rendre visible les structures impliquées dans le projet.

Lorsqu'une action est organisée en lien avec ou dans le cadre du PAT, seuls les logos des structures organisatrices sont à afficher.

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES

Cette convention de partenariat ne comprend aucune modalité financière spécifique liée aux engagements pris par chaque partie.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est effective à compter de sa date de signature pour une durée de 1 an et reconduit tacitement pendant toute la durée du PAT du Grand-Figeac. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie à tout moment par courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout différend, portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution de la présente relève, faute d'un accord et résolution amiable entre les Parties, de la juridiction compétente à savoir le Tribunal administratif de Toulouse.

Fait en double exemplaires à _____, le

Pour le Grand-Figeac,
Le Président du Grand-Figeac
Vincent LABARTHE

Pour le Parc naturel régional des Causses du
Quercy,
La Présidente,
Catherine MARLAS

Annexe : fiche présentation du partenaire Coordonnées

Structure

Nom : ...PARC NATUREL REGIONAL – GEOPARC MONDIAL UNESCO DES CAUSSES DU QUERCY

Adresse : BP 10 – LES CANAVALS – LABASTIDE-MURAT

Code Postal :46 240..... Ville :COEUR DE CAUSSE.....

Téléphone : 05 65 24 20 50.....

E-mail :

Représentant légal

NOM : ...MARLAS..... Prénom :CATHERINE.....

Fonction dans la structure :PRESIDENTE.....

E-mail :

Personne responsable de la convention et de la mise à jour de la fiche

NOM : ...CANCES..... Prénom :ANNE LAURE

Fonction dans la structure : CHARGÉE DE MISSION AGRICULTURE

Téléphone : 06 40 23 89 41

E-mail : alcances@parc-causses-du-quercy.org

Objectif(s) à travers lequel/lesquels le partenaire pourra contribuer au PAT

Objectifs du PAT	Préciser si intérêt de suivi, de contribution technique, , ou de pilotage d'action	Si pilotage -Description d'action(s) du partenaire en lien avec les objectifs
AXE 1 : Favoriser une agriculture résiliente et respectueuse de ses terroirs		
1.1 Protéger les ressources naturelles et maintenir le potentiel agronomique grâce au développement de l'agroécologie	CONTRIBUTION TECHNIQUE	- Expérimentation : restauration des prairies avec des semences locales (en partenariat avec Bio46)
1.2 Préserver le foncier agricole	SUIVI	
1.3 Accompagner l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique	CONTRIBUTION TECHNIQUE	- Abreuvement des troupeaux : expérimentation pour la restauration de mares pour l'abreuvement des troupeaux

		de solutions mobiles pour les associations foncières pastorales et solutions pour l'utilisation de l'eau pluviale (en partenariat avec la chambre d'agriculture du Lot)
AXE 2 : Accompagner le devenir du métier d'agriculteur		
2.1 Renforcer la formation et la montée en compétence des agriculteurs locaux		
2.2 Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, la création d'activités agricoles et la transmission des exploitations	CONTRIBUTION TECHNIQUE	- Espace test agricole ovin : coordination de l'association Vira Pastre et de la mise en place du test d'activité agricole pour accueillir de nouveaux éleveurs ovins sur le territoire
AXE 3 : Agir pour le développement du LOCAL		
3.1 Enrichir et structurer l'offre de production locale pour répondre aux besoins du territoire	SUIVI	
3.2 Favoriser l'accès aux produits locaux (<i>rapport qualité-prix gagnant-gagnant</i>)	CONTRIBUTION TECHNIQUE	- Expérimentation et structuration d'une micro-filière de valorisation de la viande de brebis et agneaux standard (hors labels)
AXE 4 : Mettre en place une dynamique autour du système alimentaire local		
4.1 Promouvoir le système alimentaire local et renforcer l'interconnaissance entre producteurs et consommateurs du territoire	SUIVI	
4.2 Créer des outils collectifs et renforcer les synergies locales pour augmenter la valeur ajoutée et faciliter l'organisation du travail	CONTRIBUTION TECHNIQUE	- Expérimentation et structuration d'une micro-filière de valorisation de la viande de brebis et agneaux standard (hors labels)
4.3 Organiser des temps de discussion amont-aval	CONTRIBUTION TECHNIQUE	Expérimentation et structuration d'une micro-filière de valorisation de la viande de brebis et agneaux standard (hors labels)
AXE 5 : Restaurer la culture du manger bien, du manger sain		
5.1 Promouvoir auprès des habitants la qualité des produits agricoles et alimentaires durables et répondants aux enjeux de nutrition santé	CONTRIBUTION TECHNIQUE	Animations cuisine « de la fourche à l'assiette » autour d'un produit local

5.2 Accompagner les changements de pratiques pour proposer une alimentation saine, durable et locale en restauration collective et dans les foyers	SUIVI	
5.3 Prévenir et réduire le gaspillage alimentaire		
5.4 Renforcer la solidarité alimentaire et permettre à tous l'accès à une alimentation de qualité	SUIVI	

Modalités d'accompagnements existantes

Nature de l'accompagnement	Cocher si concerné	Précisions/commentaires
Conseil/formation		
Animation		
Coordination	x	
Etude		
Ingénierie de projet	x	
Autre : (préciser)		